

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 65356 du 5 septembre 2018 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1823796S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 93181 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727079S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

**Philippe Anne-Laure**

NIGEND : 188 959

NLS : 8 042 393

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET